



Communiqué de la Direction Académique de Maine-et-Loire

Le C.T.S.D. (comité technique spécial départemental) du 25 juin 2019 s'est tenu à la direction académique de Maine-et-Loire sur les mesures d'ajustements d'implantation et de retrait d'emplois dans le 1^{er} degré public.

Les décisions suivantes ont été arrêtées :

Les implantations : 27.25 emplois

- ✓ 23 emplois en classes ordinaires pour l'accompagnement des évolutions démographiques notamment pour les écoles maternelles.
- ✓ 1,75. emploi pour les ajustements des décharges des directeurs
- ✓ 1 emploi d'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme à l'école maternelle Les Turbaudières Cholet
- ✓ 1 emploi professeur-ressource « trouble du spectre de l'autisme » rattaché à l'IEN ASH
- ✓ 0.5 emploi pour la scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA)

Les retraits : 18.66 emplois

- ✓ 14 emplois en classes ordinaires pour l'accompagnement des évolutions démographiques
- ✓ 3 emplois sur les ajustements des dédoublements prévus en CP et CE1 en REP et REP+
- ✓ 1 Ulis maternelle Les Turbaudières Cholet

Ces mesures, présentées après une séance du C.T.S.D. seront l'objet d'un examen lors du C.D.E.N. (conseil départemental de l'éducation nationale) du 27 juin 2019 avant d'être arrêtées par Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale de Maine et Loire.

Contact :

Cabinet de la DSDEN : 02 41 74 34 79 – ce.cabinet49@ac-nantes.fr

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire

Cité Administrative – 15bis, Rue Dupetit Thouars 49047 Angers Cedex

Tel : 02 41 74 35 35 – site : [http:// www.ia49.ac-nantes.fr](http://www.ia49.ac-nantes.fr)